

Recours contre le résultat à un examen DFP¹ de la CCI² Paris Ile-de-France Éducation

1. Principe

Le résultat à un examen DFP électronique de la *CCI Paris Ile-de-France Éducation* organisé par le *Centre d'examens suisse DFP (CES DFP)* peut être contestée par voie de recours.

2. Organe de recours

Le *Français des affaires* de la *CCI Paris Ile-de-France Éducation*.

3. Motifs de recours

Un recours ne peut être déposé auprès du *Français des affaires* qu'en cas d'anomalie ou de dysfonctionnement grave observé et remonté lors de la passation par le centre agréé au Français des affaires.

4. Procédure

- Le candidat³ dépose un recours en suivant la démarche suivante :
 - Se connecter à son compte personnel** sous <https://francais.cci-paris-idf.fr/connexion>
 - Sélectionner dans la colonne de gauche l'espace « **Recours** ».
 - Effectuer la demande de recours directement sous « **Demande de recours** ». La session éligible au recours apparaît automatiquement. Le dépôt du recours doit se faire dans un délai maximum de 30 jours à partir de la date d'édition de l'attestation de résultats ou du diplôme.
 - Informé le CES DFP (cesdfp@bluewin.ch) du recours déposé.
- La demande de recours est gratuite. Celle-ci sera traitée dans un intervalle de 30 jours après réception de la demande.
- La demande de recours est prise en compte uniquement en cas d'anomalie ou de dysfonctionnement majeur lors de la passation de l'examen.
- En cas d'anomalie ou de dysfonctionnement grave constaté et validé par le *Français des affaires* de la *CCI Paris Ile-de-France Éducation*, les résultats ne sont pas modifiés mais il est proposé au candidat de repasser, à titre gratuit, la ou les épreuve(s) concernée(s) dans un délai de 3 mois maximum.
- Si le candidat repasse la ou les épreuve(s) concernée(s), seuls les nouveaux résultats sont pris en compte. Les anciens scores seront définitivement annulés.

5. Consultation des copies d'examen

En raison de la confidentialité des sujets passés lors des épreuves de l'examen, le candidat n'est pas autorisé à accéder à sa production écrite et/ou à l'enregistrement de l'examen oral. Aucun retour détaillé de la correction des épreuves n'est fourni.

¹ Diplôme de français professionnel ² Chambre de Commerce et d'Industrie

³ Dans ce texte, le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger ce texte ; il inclut le genre féminin.